

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BREUCHIN

LE PRESIDENT

Destinataires :

Membres  
Presse  
GAZ et EAUX  
S.G.C. de Vesoul  
Personnel Syndical

PUSEY, le 15 Juin 2023.

Nos références : DT/LF/2023/006

Monsieur,

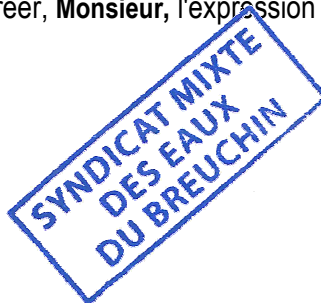
J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité Syndical du  
**Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin**, qui aura lieu le :

**VENDREDI 23 JUIN 2023 à 20 h 00**  
**Salle polyvalente de PUSEY**

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour de cette séance.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

  
**Jean-François MOLITOR**

**En cas d'empêchement,  
merci de bien vouloir contacter votre suppléant afin qu'il vous représente.**

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BREUCHIN**

**COMITE SYNDICAL**

**VENDREDI 23 JUIN 2023**

**À 20 H 00**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BREUCHIN

## ORDRE DU JOUR

DU COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2023 À 20 H 00

### Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

#### Informations :

↳ Commune de Pomoy : Installation de nouveaux délégués.

↳ État des lieux de la ressource en eau potable : Situation quantitative et qualitative actuelle et évolution.

❶ Bilan annuel d'exploitation du délégataire :

➡ Rapport annuel 2022.

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BREUCHIN

**COMITE SYNDICAL  
DU 23 JUIN 2023**

-----  
**INFORMATION**

**COMMUNE DE POMOY :  
INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES**

**M. MOLITOR *Rapporteur***

Mers chers collègues,

Monsieur le Maire de la Commune de Pomoy m'a fait parvenir la délibération n°06-2023 du 05 Mai 2023, concernant la nomination de nouveaux délégués pour siéger au sein de notre syndicat :

- Monsieur MONNOT Regis : Délégué titulaire en remplacement de Monsieur GASNET Philippe ;

- Monsieur JEANMOUGIN Guy : Délégué suppléant en remplacement de Monsieur CORNET Jean-Loup.

Je souhaite donc la bienvenue à ces nouveaux délégués.

**Je tenais à vous en informer.**

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BREUCHIN

COMITE SYNDICAL  
DU 23 JUIN 2023

-----  
INFORMATION

**ÉTAT DES LIEUX DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE :**  
**SITUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE**  
**ACTUELLE ET ÉVOLUTION.**

M. MOLITOR *Rapporteur*

Mers chers collègues,

Alors que monsieur le Préfet avait levé les mesures de restriction de la consommation en fin d'année 2022, la pluviométrie hivernale n'a pas été à la hauteur des espérances attendues si bien que la situation nationale hydrologique ne s'est pas améliorée et notre département est à nouveau particulièrement touché par la sécheresse.

Notre ressource en eau potable reste donc vulnérable et il convient de poursuivre nos efforts pour la préserver.

- En ce qui concerne la situation quantitative :

Par arrêté en date du 23 Mars 2023, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, a porté les mesures de restriction d'usage de l'eau au niveau « Alerte » afin de limiter la consommation de l'eau dans notre Département.

Malgré les précipitations de ce printemps, les niveaux de nos 2 puits de prélèvement sur la nappe alluviale du Breuchin se situent aujourd'hui à la cote de novembre 2022.

Il appartient donc à chacun d'entre nous :

- de prendre conscience que notre eau n'est pas une ressource inépuisable ;
- en toute circonstance, d'optimiser et de limiter son utilisation au quotidien.

- En ce qui concerne la situation qualitative :

La nappe alluviale du Breuchin où nous prélevons et produisons notre eau potable, est victime d'une pollution aux PFAS.

Conscient de ce problème, les services de l'État mènent des études pour en connaître les causes et modéliser son évolution.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le niveau des PFAS sera un critère pris en compte en termes de qualité pour la distribution de l'eau potable.

Aujourd'hui, le niveau des PFAS pour notre Syndicat est en dessous des seuils acceptables recommandés mais la situation reste précaire.

Comme je vous en ai informé précédemment, notre Syndicat et le Syndicat des Eaux de Breuches (dont le niveau des PFAS après traitements est supérieur aux seuils recommandés) se sont rapprochés pour travailler et envisager ensemble un système pour traiter l'eau en vue d'éliminer les PFAS.

Les premiers résultats d'une étude que notre Syndicat tendent à montrer que techniquement des solutions sont envisageables

Cependant, les techniques requises pour éliminer ces PFAS nécessiteront de nouvelles méthodes de traitement qui engendreront de facto une augmentation du coût du traitement de l'eau potable. En effet pour l'investissement, il s'agira de la construction de nouveaux équipements et en fonctionnement, les solutions proposées seront énergivores ou nécessiteront l'utilisation de produits consommables.

Aussi, je vous invite à prendre conscience que dans les années à venir, en fonction des décisions que nous serons obligés de prendre collectivement, le coût global de potabilisation notre eau va fortement augmenter et qu'il apparait opportun que, dès à présent, vous anticipiez cette situation en prévoyant d'ajuster votre tarification auprès de vos abonnés pour lisser cette augmentation du prix de l'eau qui s'avère inéluctable à l'horizon 2026.

**Je tenais à vous en informer.**

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BREUCHIN

COMITE SYNDICAL  
DU 23 JUIN 2023

-----  
Rapport n° 1

**BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION DU DÉLÉGATAIRE :**  
**RAPPORT ANNUEL 2022**

**M. MOLITOR *Rapporteur***

Mes chers collègues,

Je vous rappelle que, dans un souci de transparence et de clarification du coût et de la qualité des services de l'eau et de l'assainissement en direction des consommateurs, la loi n°95.101 du 08 février 1995 et le décret n°95.635 du 06 mai 1995 demandent qu'une information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine soit publiée par le Président au recueil des actes administratifs.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente au Comité Syndical, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, destiné à l'information des usagers.

Le décret n°95-635 du 06 mai 1995 précise les indicateurs financiers et techniques que devra comporter ce rapport.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux que nous avons créée par délibération en date du 04 Septembre 2020.

Aussi, je vous donne lecture des documents proposés par la société de distribution GAZ ET EAUX.

**Je tenais à vous en informer.**